










Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2022/2099(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2021: Autorité bancaire européenne (EBA)		
Sujet 8.70.03.11 Décharge 2021		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p> <p> MITUA Alin</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> SARVAMAA Petri</p> <p> MANDA Claudiu</p> <p> EICKHOUT Bas</p> <p> CZARNECKI Ryszard</p> <p> KUHS Joachim</p> <p> OMARJEE Younous</p>		14/07/2022
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>ECON Affaires économiques et monétaires</p> <p>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</p>		
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
23/06/2022	Publication du document de base non-législatif	COM(2022)0323	
13/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

22/03/2023	Vote en commission		
03/04/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0110/2023	
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0172/2023	Résumé
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2022/2099(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/09849

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2022)0323	23/06/2022	EC	
Cour des comptes: avis, rapport	N9-0002/2023 JO C 412 27.10.2022, p. 0012	27/10/2022	CofA	
Projet de rapport de la commission	PE737.537	20/01/2023	EP	
Document de base non législatif complémentaire	06248/2023	13/02/2023	CSL	
Amendements déposés en commission	PE742.571	20/02/2023	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A9-0110/2023	03/04/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T9-0172/2023	10/05/2023	EP	Résumé

Acte final

Budget 2023/1865
[JO L 242 29.09.2023, p. 0252](#)

Décharge 2021: Autorité bancaire européenne (EBA)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Autorité bancaire européenne (ABE) pour l'exercice 2021 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Notant que la Cour des comptes indique avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Autorité pour l'exercice 2021 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 556 voix pour, 40 voix contre et 34 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales contenues dans la [résolution](#) sur l'exécution, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne.

États financiers de l'Autorité

Le budget définitif de l'Autorité pour l'exercice 2021 s'élevait à 49.132.610 EUR.

Gestion budgétaire et financière

Le Parlement a noté avec satisfaction que les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2021 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'année en cours de 98,51%, ce qui représente une baisse de 0,66% par rapport à 2020. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 83,99%, soit une baisse de 6,37% par rapport à 2020.

Autres observations

Le Parlement a également formulé un certain nombre d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics et la prévention des conflits d'intérêts et la Covid-19.

Il a notamment souligné que :

- l'Autorité a exécuté 91% de son programme de travail, qui comprenait 21% de tâches supplémentaires non prévues initialement dans la planification;
- en 2021, l'Autorité a procédé à des changements organisationnels significatifs pour refléter les priorités changeantes de son mandat et de son programme de travail. La réorganisation a vu la création de nouvelles unités pour refléter l'importance croissante de questions, telles que la finance numérique, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, la communication d'informations et la transparence, ainsi que la lutte contre le blanchiment de capitaux;
- au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs était pourvu à 94,44%, avec 153 agents temporaires nommés sur les 162 postes d'agents temporaires autorisés dans le cadre du budget de l'Union (contre 145 postes autorisés en 2020);
- l'Autorité a mené à bien trois procédures de passation de marchés supérieures au seuil fixé par la directive et quatre appels d'offres sous la forme de procédures négociées supérieures à 15.000 EUR;
- l'Autorité a pleinement adopté et mis en œuvre des procédures de passation de marchés en ligne;
- des règles plus systématiques sur la transparence, les incompatibilités, les conflits d'intérêts, le lobbying illégal et le pantouflage devraient être mises en place. L'Autorité devrait également renforcer ses mécanismes de contrôle interne, y compris la mise en place d'un mécanisme interne de lutte contre la corruption;
- des faiblesses de contrôle interne ont été signalées en ce qui concerne les procédures de recrutement;
- la numérisation des procédures devrait être accélérée.